

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.02.04 Convocation du 18.02.2004

Compte rendu affiché le 27 Février 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : *SUBVENTION POUR
LE MAROC*

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	21
votants :	27

Présents : MM. LAFFLY, FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mlle VEYRIER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG.

Mme GUERIN par Mme GLATARD - Mme WYMANN par Mme BROSSARD - M. GONDELAUD par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. AUROY - M. BELLOT par Mlle MILLET

Absents représentés :

Absents excusés : M. FERNANDES, Mme LABASOR

Monsieur le Maire délégué explique que le récent et dramatique séisme qui a touché une partie du Maroc impose la mobilisation des solidarités pour faire face aux immenses besoins humanitaires recensés.

Il propose d'associer la ville de Neuville-sur-Saône à l'effort humanitaire, en votant une *subvention exceptionnelle de 500 Euros*.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Accorde une subvention de **500 Euros** à verser à "*La Fondation de France*" afin de contribuer à l'action humanitaire nécessaire pour le Maroc,
- Précise que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 26 février 2004

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 17 mai 2004
- de la publication le 18 mai 2004
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 17 mai 2004